

**PROJET DE BUDGET PRIMITIF
2019**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

30 janvier 2019

I : LE BUDGET PRINCIPAL

Le Budget principal de la ville s'équilibre à hauteur de **45 613 920 €** dont :

Section de fonctionnement : **31 682 500 €**

Ce montant a permis le prélèvement sur les recettes ordinaires de la collectivité d'un montant de **2 377 920 €** auquel s'ajoutent les dotations aux amortissements et provisions (**1 990 000 €**) pour former l'autofinancement de la section d'investissement pour un montant global de **4 367 920 €**.

Section d'investissement : **13 931 420 €**

1.1 Les dépenses de fonctionnement.

011 : Charges à caractère général :

Un montant de **5 491 400 €** a été prévu pour 2019 au titre des charges de fonctionnement courant nécessaires à l'activité de la collectivité. Ce montant diminue légèrement par rapport au BP 2018 (5 493 420 €) avec notamment :

- *Les achats et variations de stocks (eau, électricité, gaz, carburant, achat de prestations de services diverses, petites fournitures et équipements...) pour 2 240 790 €,*
- *Les services extérieurs pour 1 944 440 € (contrats de prestations, crédits baux, locations et charges immobilières et mobilières, entretiens, réparations et maintenance de biens mobiliers, immobiliers et autres...),*
- *Les autres services extérieurs pour 1 196 550 € (honoraires, études, frais d'actes, publications, frais d'impression, transports, frais de télécommunication, frais de nettoyage, transports et traitements des déchets...),*
- *Les impôts et taxes et autres versements assimilés pour 109 620 € dont principalement la taxe foncière acquittée par la ville.*

012 : Charges de personnel et frais assimilés :

Les charges de personnel d'un montant prévisionnel de **14 311 000 €** en très légère évolution de 0,36 % par rapport au BP 2018 se répartissent comme suit :

- *Rémunération et régime indemnitaire du personnel titulaire* 8 630 000 €,
- *Personnel extérieur et non titulaire* : 1 412 000 €,
- *Cotisations sociales diverses et autres contributions (ASSEDIC, URSSAF, Caisses de retraite, CNFPT...)* : 4 125 000 €,
- *Assurance du personnel* : 70 000 €,
- *Médecine du travail et pharmacie*: 36 000 €.

014 : Atténuation de produits :

Les atténuations de produits, ou reversement de fiscalité sont principalement, constituées de :

- reversements de taxe de séjour (630 000 €) et de droits de mutation à Arcachon Expansion (700 000 €)
- reversements de taxe de séjour au Conseil Départemental (70 000 €).
- Reversement de la commune au Fonds de Péréquation des Ressources Fiscales Intercommunales et Communales (FPIC) (412 000 €),
- Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU : 177 000 €.

Soit un montant total prévu pour ce chapitre de **1 989 000 €**

65 : Autres charges de gestion courante.

Ce chapitre d'un montant prévisionnel de 2 876 880 € reste stable par rapport au BP 2018, et retrace essentiellement :

- les subventions aux associations (463 130 €),
- les subventions au COS pour 338 500 €,
- La participation aux écoles privées prévue par la loi pour 91 200 €,
- les participations au CCAS (1 180 000 €) et aux budgets annexes (458 400 €),
- les indemnités et frais de missions et de formation des élus (255 500 €).

66 : Charges financières :

Ce chapitre en baisse de près de 8 % par rapport au BP 2018, comptabilise la prévision relative aux intérêts de la dette et les frais financiers du PPP éclairage public à hauteur de **991 300 €** pour 2019.

67 : Charges exceptionnelles

La participation de la ville à Arcachon Expansion pour **1 500 000 €** compose principalement ce chapitre en augmentation de 11 % par rapport au BP2018 du fait notamment de la création de l'Office du Commerce porté par Arcachon Expansion .

022 : Dépenses imprévues : 147 150 €.

023 : Virement à la section d'investissement /042 : Transferts entre section

Ce chapitre retrace le prélèvement opéré sur la section de fonctionnement (2 377 920 €) et les opérations d'ordre (dotations aux amortissements et des provisions : 1 990 000€), et constitue l'autofinancement de la collectivité pour un total à hauteur de **4 367 920 €**.

1.2 Les recettes de fonctionnement

013 : Atténuations de charges :

Les remboursements sur frais de personnel (indemnités journalières CPAM) et la participation de la Poste au fonctionnement des agences postales communales composent ce chapitre pour un montant prévisionnel de **61 500 €**.

70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses :

La prévision des recettes issues des services offerts à la population et des remboursements divers d'autres organismes et budgets annexes a été inscrite pour un montant de **2 012 030 €** et comprend notamment :

- les produits de l'occupation du domaine public pour 953 400 € (y compris le forfait post stationnement),
- les remboursements de frais par d'autres collectivités, redevables ou budgets annexes (CCAS, Arcachon Expansion, COS, tribunal, budget annexe des salles...) pour 459 580 € ;
- les produits de la restauration scolaire, des services périscolaires, des centres de loisirs ou de la maison des jeunes pour 443 350 €
- les recettes liées au service Arcachon Santé pour 85 000 €

- les produits des activités culturelles pour 33 000 € (Bibliothèque, Ecole de Musique, ...).

73 : Impôts et taxes :

Le produit des impositions directes et indirectes devrait être de **24 993 400 €** pour 2019, en progression de 1,3 % par rapport au BP 2018.

Il est principalement composé de :

- la fiscalité directe (taxe d'habitation et taxes foncières) : 19 630 000 €
- Droits de mutation : 2 500 000 €
- Dotations COBAS : 487 400 € en diminution suite au transfert de la compétence de gestion des piscines à la COBAS.
- Droits de stationnement : 800 000 €
- Taxe sur l'électricité : 470 000 €
- Taxe de séjour : 700 000 € en forte augmentation suite au reversement des plateformes de réservation (RbnB, Abritel...)
- Prélèvement sur les produits des jeux de casino : 300 000 €

74 : Dotations et participations :

Ce chapitre, d'un montant prévisionnel de **3 875 470 €** pour 2019, est composé principalement de :

- La Dotation Globale de Fonctionnement pour 3 220 000 € ;
- Les compensations fiscales de l'Etat et du département pour 413 200 € ;
- Les participations de l'Etat (passeport, recensement...), de la CAF (contrat enfance et jeunesse ...) de la COBAS et du Conseil Départemental (centres de loisirs, sports vacances, activités pour les jeunes, nettoyage des plages...) ou de l'union européenne pour le solde ;

75 : Autres produits de gestion courante :

Le produit des locations des biens immobiliers de la ville ainsi que les redevances des concessionnaires de service publics perçues sur le budget principal (Camping, Etrier...) devrait représenter un total de 600 000 € en 2019.

77 : Produits exceptionnels :

Une inscription de **5 100 €** est prévue.

042 : Transfert entre sections

D'un montant de **135 000 €**, ce chapitre correspond aux opérations d'ordre entre la section de fonctionnement et la section d'investissement (travaux en régie, reprise des subventions transférables, reprises de provisions).

1.4. Les dépenses d'investissement.

Un montant de **13 931 420 €** est inscrit au titre des dépenses d'investissement **prévues** pour 2019.

Il se compose d'opérations financières (remboursement de dette, dépenses imprévues...) pour **1 924 300 €**, d'opérations d'ordre (travaux en régie, reprises d'amortissement de subventions...) pour **235 000 €** et d'opérations pour compte de tiers (COBAS au titre du Pôle d'Échange Multimodal de la gare PEM) pour **851 000 €**.

Les dépenses d'équipement devraient atteindre cette année **10 921 120 €** et se répartissent comme suit :

- « Voirie et infrastructures routières ». La réfection des routes, des réseaux d'éclairage, l'acquisition de mobilier urbain et de signalétique se voient attribuer une enveloppe de **3 370 000 €**.
- « Matériel de transport » : **170 000 €** sont prévus pour permettre l'acquisition de matériel de transport ainsi que les grosses réparations mécaniques.
- « Équipement des services techniques » : **120 000 €** seront consacrés à l'équipement des services techniques, de leur bâtiment et de la logistique.
- « Bâtiments scolaires » : **90 000 €** en vue des travaux dans les bâtiments scolaires et de l'acquisition de mobiliers et matériels dans les écoles.
- « Bâtiments sportifs » : un enveloppe de **1 160 000 €** permettra la réalisation de travaux sur les différents équipements sportifs et notamment la finalisation de la construction du « DOJO-salle multisports » et du skate Park de Pereire.
- « Infrastructures sociales » : **20 000 €** consacrés aux travaux au centre de loisirs les Milles Potes, dans les logements d'urgence ou au centre social.
- « Bâtiments administratifs » : **20 000 €** permettront de réaliser des travaux, en particulier au Centre Administratif.
- « Opération d'urbanisme » : **20 000 €** au titre des aides à la rénovation des clôtures et autres opérations d'urbanisme.
- « Bâtiments culturels » : **20 000 €**, permettront la réalisation des travaux d'entretien et de rénovation de la basilique Notre Dame et de l'Église Saint Ferdinand.
- « Équipements administratifs » : **118 620 €** ont été prévus dans le cadre du renouvellement des équipements informatiques et à la modernisation des services de la ville.
- « Cimetière » : la réfection des allées du cimetière engagé depuis 2 ans sera poursuivie avec une enveloppe de **100 000 €**,
- « Accessibilité Handicapés » : **100 000 €** seront à nouveau destinés au programme de mise en accessibilité handicapés des bâtiments de la ville.
- « Jetées » : **15 000 €** seront consacrés à l'entretien et la réparation des jetées.

- « Espaces verts » : **424 000 €** sont notamment répartis entre autre au niveau de :
 - la mise en valeur des espaces verts et notamment du parc Mauresque (230 000 €),
 - la continuation du programme de gestion des espaces boisés (70 000 €),
 - la poursuite du traitement sanitaire des arbres d'alignement et notamment la replantation de nouveaux sujets (65 000 €).
- « Propreté » : **509 900 €** permettront l'acquisition de matériel et d'engins de propreté urbaine.
- « Éclairage public » : la part renouvellement des investissements du PPP éclairage public est inscrite à hauteur de **211 000 €**.
- « Plages » : **10 000 €** pour l'acquisition de matériels destinés notamment à la sécurisation des plages et aux postes MNS, à la réfection des perrés et l'entretien des espars.
- « Autres Équipements » : une enveloppe de **573 600 €** est notamment répartie sur:
 - L'opération « vélos » pour 320 000 €
 - La reconstruction des jeux d'enfants de la plage Pereire pour 150 000 €.
- « Autres bâtiments » : Les travaux d'entretien et de réparation des autres bâtiments de la ville se voient allouer une somme de **165 000 €** en vue de la réalisation de travaux d'étanchéité (Maison des jeunes, Palais des Congrès...), et de réaliser les entretiens et grosses réparations diverses.
- « Opérations d'aménagement urbain » : une somme de **3 644 000 €** est consacrée à la poursuite et la finalisation des travaux de réaménagement du boulevard Leclerc ainsi qu'à l'équipement du futur bâtiment à usage touristique, culturel, associatif et technique.
- « Maisons de quartier » : **60 000 €** sont consacrés à l'acquisition de matériels divers dans le cadre des activités des maisons de quartier ainsi que pour la réalisation de travaux de rénovation de la maison de quartier du Moulleau.

1.3 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèveront pour 2019 à **13 931 420 €** et se répartissent comme suit :

- Cessions immobilières pour **4 850 000 €** correspondant aux cessions des immeubles 51 cours Tartas et 2 - 4 impasse du Lapin Blanc à La Teste de Buch.
- les recettes liées au FCTVA, aux taxes d'urbanisme et aux amendes de police pour **1 320 000 €**.
- les opérations d'ordre comptable (sorties d'actif, réintégrations des études ...) **2 090 000 €**
- le virement de la section de fonctionnement est établi à **2 377 920 €**.
- Une prévision de recours à l'emprunt à hauteur de **2 200 000 €**.
- Les autres recettes comprennent notamment les subventions attendues ainsi que la participation de la COBAS à la réalisation du Pôle d'Échange Multimodal (PEM), pour un total de **1 093 500 €**.

- **II : LES BUDGETS ANNEXES**

En 2019, les budgets annexes sont principalement marqués par le maintien à niveau et l'amélioration des bâtiments et équipements concernés dans la continuité des années précédentes.

Les budgets annexes s'équilibrent ainsi de la façon suivante :

Budget annexe des « location des Salles » : 234 790 €

- en fonctionnement : 175 500 €
- en investissement : 59 290 €

Les recettes principalement issues de la location de la salle du Tir au vol prévues à hauteur de 175 500 € permettront de financer les dépenses de fonctionnement et les investissements nécessaires à l'activité de location de salles.

Budget annexe de location de bâtiments à Arcachon Expansion: 900 200 €

- en fonctionnement : 578 200 €
- en investissement : 322 000 €

Les loyers perçus auprès d'Arcachon Expansion au titre de l'occupation du Palais des Congrès et de l'Olympia permettent de réaliser les opérations de maintenance et les travaux liés aux bâtiments ainsi que d'assurer le remboursement des emprunts contractés pour leur construction et leur aménagement.

Budget annexe des « locations de locaux aux services de l'État » : 569 475 €

- en fonctionnement 342 685 €
- en investissement : 226 790 €

Ce budget individualise les loyers et les remboursements de frais issus de la mise à disposition de l'hôtel des impôts, de la trésorerie, des locaux de l'IEN et de la Sous-Préfecture aux services de l'Etat en recettes, et enregistre en dépenses le remboursement des emprunts liés à l'acquisition et l'aménagement de ces locaux ainsi que les dépenses liées à la réalisation des travaux d'entretien et d'amélioration de ces bâtiments

Budget annexe du « stationnement payant » : 458 100 €

- en fonctionnement : 457 600 €
- en investissement : 500 €

Le budget du stationnement retrace les opérations liées à l'exploitation des parcs de stationnement payant en site propre de la ville et notamment la dépense afférente au crédit-bail immobilier du parc centre-ville-plage (400 000 € HT) en contrepartie duquel il est inscrit une participation du budget ville de 327 600 € et la redevance perçue auprès du délégataire de 130 000 €.

Budget annexe du « Marché Municipal » : 440 000 €

- en fonctionnement : 270 400 €
- en investissement : 169 600 €

Ce budget retrace les opérations liées à l'exploitation, à la maintenance et à l'amélioration du marché municipal du centre-ville et du marché bio du Mouleau. Il est équilibré par les redevances perçues du délégataire de service public (88 000 €) et par une participation du budget ville (130 800 €).

Budget annexe du « lotissement des Mimosas » : 10 000 €

- en fonctionnement : 5 000 €
- en investissement : 5 000 €

Les opérations liées à l'aménagement du Lotissement des « Mimosas » sont inscrites dans ce budget à hauteur de 5 000 € (hors opérations d'ordre) pour l'année 2019.

Budget annexe du « lotissement des Primevères » : 10 000 €

- en fonctionnement : 5 000 €
- en investissement : 5 000 €

Une somme de 5 000 € (hors opérations d'ordre) est inscrite en vue des opérations qui seront réalisées en 2019 pour le lotissement des « Primevères ».